



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25089358

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

04 JUL. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **809 531 613**

Nom

(en entier) : **Maison Plurielle**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Avenue du Centenaire, 67. 6061 Montignies-sur-Sambre**

Objet de l'acte : Démissions A.G./O.A. - Approbation des comptes 2024.

A. L'Assemblée Générale, réunie le 18 juin 2025, a décidé d'accepter les démissions de :

- Florence WANSCHOOR, comme membre de l'A.G. et administratrice
- Luc MERTENS, comme membre de l'A.G. et administrateur

La nouvelle Assemblée Générale se compose comme suit:

- ARNOULD Mélanie (mandat privé)
- AZOURY Edith (mandat Grand Hôpital de Charleroi)
- CORUZZI Josiane (mandat ASLB Solidarités Femmes)
- DEWEZ Monique (mandat privé)
- FRENNET Linda (mandat privé)
- HENSMANS Philippe (mandat privé)
- LORGE Vincent (mandat privé)
- MAUDOUX Jocelyne (mandat privé)
- SOLAU Patrick (mandat SORALIA Charleroi)
- THOREAU Christophe (mandat Grand Hôpital de Charleroi)

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs/trices.

L'Organe d'Administration se compose comme suit:

- ARNOULD Mélanie, 126 rue de Wangenies 6220 Fleurus
- AZOURY Edith, 49 rue de la Ruche 1030 Schaerbeek
- DEWEZ Monique, 19 rue Babotterie 6001 Marcinelle
- MAUDOUX Jocelyne, 4 rue de l'Emelle 6031 Monceau-sur-Sambre
- THOREAU Christophe, 19 rue Bosret 5000 Namur

Le Comité de Direction se compose comme suit:

- AZOURY Edith, trésorière
- DEWEZ Monique, vice-présidente
- MAUDOUX Jocelyne, présidente
- THOREAU Christophe, secrétaire
- SAGGESE Virginie, coordinatrice - en charge de la gestion administrative et financière journalière de l'asbl

B. Décharge aux administrateurs:

L'Assemblée Générale, réunie le 18 juin 2025, approuve les comptes 2024. Elle donne décharge aux administrateurs pour l'année 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).